



### **Bulletin technique 14-03**

#### *Publicité mensongère du protecteur facial Under Armour Pro Box Lacrosse, non approuvé par l'ACC*

L'Association canadienne de crosse (ACC) a appris qu'une publicité mensongère au sujet du protecteur facial *Under Armour Pro Box Lacrosse* soutient qu'il est « approuvé par l'ACC » et « conforme aux normes de la CSA ».

L'ACC tient à clairement énoncer qu'en date du 27 février 2014, **le protecteur facial *Under Armour Pro Box Lacrosse* N'EST PAS approuvé par la CSA et, ainsi, ne peut être utilisé de façon réglementaire en vertu de la politique 12.4.2 de l'ACC.** L'ACC a confirmé que bien qu'Under Armour soit en voie d'obtenir l'approbation de la CSA, il manque un certain nombre de composantes et, par conséquent, la certification n'a pas été accordée.

L'ACC n'approuve pas elle-même les protecteurs faciaux pour la crosse. L'ACC soutient l'approbation des protecteurs faciaux approuvés par la CSA.

**La plus grande priorité de l'ACC est la sécurité de tous les membres et participants.**

N'hésitez pas à contacter la coordonnatrice de programmes de l'ACC, Ashley Raaymakers ([ashley@lacrosse.ca](mailto:ashley@lacrosse.ca) ou 613-260-2028, poste 301) pour toute question supplémentaire ou préoccupation.